



Communiqué de presse
À Saint-Martin, le 6 novembre 2015

Deuxième conseil de gestion d'Agoa

**Vers un second plan de gestion et un jumelage avec Yarari ;
adoption du plan d'action 2016 ; bilan de la soirée Kozé Agoa.**

Le conseil de gestion du sanctuaire Agoa s'est réuni ce vendredi 6 novembre 2015 à Saint-Martin, sous la présidence de M. Yvon Combes.

A l'ordre du jour :

- **Approbation du calendrier et de la méthode proposés pour le second plan de gestion d'Agoa et le plan d'actions 2016.**



Conseil de gestion Agoa du 6 novembre 2015. Crédit : Olivia Giuliani / Agence des aires marines protégées.

Le plan de gestion est un texte rédigé par le conseil de gestion, avec l'appui de l'équipe d'Agoa. Il définit précisément les enjeux du territoire concernant les mammifères marins et précise les objectifs à long terme (15 ans) que le conseil de gestion souhaite atteindre. En vigueur depuis 2012, l'actuel plan de gestion arrive à échéance fin 2017.

Le plan d'action annuel décline en éléments opérationnels à court terme, les moyens envisagés par Agoa et ses partenaires pour atteindre, par étapes, les objectifs à long terme définis dans le plan de gestion.

Décisions du conseil de gestion

Le conseil a deux années pour travailler sur un plan de gestion, qui devrait être finalisé pour fin 2017.

Le plan d'action 2016 visera notamment la définition de mesures d'encadrement des activités d'observation commerciale des cétacés ou encore le déploiement en phase pilote de l'observatoire acoustique (test de dispositifs de suivi via écoute passive) Agoa.

➤ **Vers un jumelage avec le sanctuaire Yarari.**



Remise d'une carte symbolisant le futur jumelage entre Yarari et Agoa à Paul Hotjes, représentant du Ministère Néerlandais en charge de la protection de la nature. Crédit : Pascal Mayol.

Les mammifères marins évoluent au sein d'immenses domaines vitaux, qui ignorent les frontières humaines. Certaines espèces, comme les baleines à bosse, sont migratrices. La **coopération entre aires marines protégées est donc essentielle** pour que les actions de protection mises en place soient efficaces.

Il s'agit de développer des relations avec les aires marines protégées de l'arc antillais et même au delà pour travailler à l'harmonisation des pratiques et réglementations permettant aux mammifères marins de **se nourrir, se reproduire et élever leurs petits sans stress.**

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion donne un avis favorable pour la signature d'une « Déclaration commune de collaboration entre Yarari et Agoa concernant la protection des mammifères marins et de leurs habitats dans la région Caraïbe ».

➤ **Soirée Kozé Agoa 2015**



Près d'une centaine personnes ont assistées à la soirée Kozé Agoa. Crédit Pascal Mayol.

Jeudi 5 novembre, la première édition de Kozé Agoa a **rassemblé près d'une centaine de personnes.**

Adultes et enfants, touristes et saint-martinois, passionnés et simples curieux, ont pu rencontrer l'équipe d'Agoa, les membres du conseil de gestion et réfléchir avec les intervenants à la protection des mammifères marins.

Manifestation grand public destinée à faire découvrir les mammifères marins de la région et à informer sur les actions de protection mises en place, elle est amenée à être répétée chaque année, à tour de rôle, dans l'une des quatre collectivités territoriales membres d'Agoa.

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion a validé qu'une prochaine édition de Kozé Agoa aurait lieu en 2016. La date précise et le lieu seront définis ultérieurement.

Couvrant 143 256 Km², Agoa est une des plus grandes aires marines protégées françaises. Son conseil de gestion est une sorte de « parlement de la mer » rassemblant 53 membres, représentants de la diversité de l'archipel de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Il est composé d'acteurs de la mer : élus, pêcheurs professionnels, usagers de loisirs, opérateurs touristiques, associations de protection de l'environnement, experts et services de l'État. Il se réunit deux fois par an. **Le prochain conseil aura lieu en Guadeloupe fin avril 2016.**

Le sanctuaire Agoa fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Retrouvez plus d'informations sur le site web :
www.sanctuaire-agoa.fr

Contact presse

Amandine Eynaudi, déléguée de l'Agence des aires marines protégées pour le sanctuaire Agoa
Amandine.eynaudi@aires-marines.fr - 06 90 68 02 44

